

Foires et salons : une subvention pour pousser les entreprises à exposer

SIMON ADOLF Le 19/04 à 07:00



Parmi les foires et salons concernés par l'aide financière aux exposants, on trouve la Foire de Paris (en photo), Viva Technology, le salon Maison & Objet, l'IFTM Top Resa, le SIAL, le MAPIC, les salons des vignerons indépendants ou encore le salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris Bourget. - Romain GAILLARD/REA

Pour convaincre les PME d'exposer à nouveau dans les salons professionnels, le gouvernement débloque 96 millions d'euros de subventions. Les conditions pour obtenir l'aide.

Ces deux dernières années marquées par l'épidémie de **Covid-19** ont été éprouvantes pour les professionnels de l'événementiel. La situation est en train de s'améliorer, et de plus en plus d'événements ont finalement lieu sous leur format physique.

Mais force est de constater que les exposants manquent toujours à l'appel. Selon l'Union française des métiers de l'événement (l'Unimev), ils étaient en automne 2021, 30 % à 50 % de moins qu'avant la crise sanitaire. Pour donner un coup de pouce au secteur, l'Etat a débloqué une enveloppe de

96 millions d'euros. Elle est destinée aux PME n'ayant pas pu participer à la dernière édition d'un événement. Cette **subvention, votée dans le cadre du plan Destination France**, peut atteindre **12.500 euros par entreprise**, pour un maximum de 50 % des frais de location et d'inscription.

74 événements concernés

L'aide n'est disponible que pour les participants aux 74 événements qui ont drainé plus de 500 exposants au cours de leur dernière édition. La **liste complète des foires et Salons** concernés est disponible sur le site de la Chambre du **commerce** et de l'industrie. On y trouve de grands événements sur des secteurs variés comme la Foire de Paris, Viva Technology, le salon Maison & Objet, l'IFTM Top Resa, le SIAL, le MAPIC, les salons des vignerons indépendants ou encore le Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris Bourget.

CONSEILS - Les dix commandements du parfait exposant

Les 96 millions d'euros de budget sont divisés équitablement entre les événements, pour un total de 1,3 million d'euros pour chacun, peu importe leur taille. La liste des salons éligibles s'étend de mars 2022 à juin 2023. Pour les événements ayant lieu deux fois durant cette période, le reliquat de la première édition sera distribué lors de la seconde sous les mêmes conditions.

Une aide réservée aux PME

Le décret précisant les conditions d'accès à la subvention pour les entreprises se calque sur la définition du terme PME utilisée par l'Union européenne. Ainsi, pour pouvoir y prétendre, l'entreprise doit **employer moins de 250 salariés**, avoir un **chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros**, ainsi qu'un **bilan annuel en dessous des 43 millions d'euros**. Il est également nécessaire de ne pas avoir dépassé le plafond de 2 millions d'euros d'aides sur le dernier exercice fiscal.

UTILE - StartUp, TPE, PME : les concours, aides et appels à projet en 2022-2023

Les entreprises étrangères peuvent également prétendre à la subvention sous les mêmes conditions, si elles disposent d'un établissement ou d'une succursale en France. Il est également possible de recevoir la subvention pour plusieurs salons différents, à condition de déposer un dossier distinct pour chaque demande.

Un dossier à remplir sur internet

Le gouvernement a chargé les chambres de commerce et de l'industrie (CCI), au moyen de sa plateforme les-aides.fr, de procéder au partage de l'enveloppe. Les dossiers peuvent être constitués depuis le 31 mars dernier, et **jusqu'au 31 décembre 2022**. Si une entreprise fait face à des difficultés lors de la saisie, elle peut se tourner vers sa CCI locale, dont les agents ont été formés aux spécificités de cette aide.

Les candidats devront y importer un avis de situation de l'entreprise, une attestation prouvant la qualité de PME faite par un expert-comptable, un document délivré par le salon prouvant la non-participation à la précédente édition, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité du représentant légal de l'entreprise. Une fois l'événement passé, elles auront également **deux mois pour importer les factures** nécessaires au calcul de la subvention.

La gratification se fera par virement bancaire sur le compte de l'entreprise, après vérification de la conformité des différentes pièces. Le partage se fera sur le **mode** du premier arrivé, premier servi dans les limites de l'enveloppe totale par événement. Les entreprises ont donc tout intérêt à constituer leur dossier au plus vite !

Parmi les foires et salons concernés par l'aide financière aux exposants, on trouve Première Vision, Texworld, Who's Next,...